



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif (RPQS-AC)

Exercice 2010

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Table des matières

<i>Introduction</i>	1
1. Caractérisation technique du service.....	2
1.1 Présentation du territoire desservi	2
1.2 Mode de gestion du service	3
1.3 Estimation de la population desservie	3
1.4 Nombre d'abonnements	3
1.5 Autorisations de déversements d'effluents industriels.....	4
1.6 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements).....	4
1.7 Ouvrages de relèvement des eaux usées	5
1.8 Ouvrages d'épuration des eaux usées	6
1.8.1 STEP d'Allonzier la Caille	7
1.8.2 STEP de Copponex – ANDILLY – SAINT BLAISE	10
1.8.3 STEP de Cernex – ANDILLY - SAINT BLAISE.....	13
1.8.4 STEP de Menthonnex ne Bornes	16
1.8.5 STEP de Villy le Bouveret.....	19
1.8.6 STEP de Vovray en Bornes.....	22
1.8.7 STEP de Cercier	25
1.8.8 STEP du Sappey	27
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	29
2.1 Modalités de tarification.....	29
2.2 Facture d'assainissement type	32
2.2.1 Facture type au 01/01/2011 :	32
2.2.3 Note CCPC du 04/06/2010 justifiant la hausse des tarifs :.....	34
2.3 Recettes	35
3. Financement des investissements.....	35
3.1 Montants financiers	35
3.2 Etat de la dette du service.....	35
3.3 Amortissements	35
3.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	35
3.5 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	36
4. Indicateurs de performance	36
4.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif.....	36
4.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	37
4.3 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation.....	38
4.4 Conformité des performances des équipements d'épuration	39
4.5 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	39
4.6 Durée d'extinction de la dette de la collectivité.....	40
Conclusion	41
<i>Glossaire</i>	43

Introduction

Afin de respecter la Réglementation en vigueur et en particulier le décret n° 2007-765 du 02/05/2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, la CCPC a décidé de s'associer à la Direction Départementale des Territoires pour la mise en place d'un RPQS type avec l'ensemble des informations et indicateurs utiles.

Il a pour objet principal une réelle transparence dans la gestion du service, tant au plan technique que financier, qui permette d'apprécier la qualité du service et rechercher une meilleure maîtrise des coûts.

Il est présenté au Conseil Communautaire du 21 juin 2011, avant d'être transmis à chaque Maire pour présenter au Conseil Municipal avant la fin décembre.

Dans les quinze jours suivants la présentation au Conseil Municipal, le rapport est mis à disposition du public, en mairie.

Le public en est avisé par affichage pendant au moins un mois.

Un exemplaire est remis pour information à Monsieur le Sous-Préfet.

**LE PRESIDENT
Gilles PECCI**

1. Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES (C.C.P.C)
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : E.P.C.I

268 route du Suet, 74 350 CRUSEILLES

Tél : 04-50-44-23-67 (Accueil et urgence 24h/24h 7j/7j), Fax : 04.50.08-16-20

Email : ccpc@ccpaysdecruseilles.com Site Internet : www.ccpaysdecruseilles.com

Horaire d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

- Compétences liée au service :

Collecte Transport Dépollution

- Territoire desservi (nom des communes adhérentes au service, des secteurs et hameaux desservis, etc.) :

13 Communes :

ALLONZIER LA CAILLE, ANDILLY, CERCIER, CERNEX, COPPONEX, CRUSEILLES, CUVAT, MENTHONNEX EN BORNES, SAINT BLAISE, LE SAPPEY, VILLY LE BOUVERET, VILLY LE PELLOUX, VOVRAY EN BORNES



1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en **régie**
 délégation de service public (affermage ou concession)

1.3 Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert environ **7 252 habitants** (3 617 abonnements à 2.005 habitants par abonnements (12 336 hbts /6 152 abnts)).

1.4 Nombre d'abonnements

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés domestiques Soumis à l'assainissement (raccordés et raccordables) au 31/12/2010	Nombre d'abonnés total Eau potable au 31/12/2010
ALLONZIER LA CAILLE	572	787
ANDILLY	150	360
CERCIER	48	290
CERNEX	135	421
COPPONEX	174	411
CRUSEILLES	1 551	1 934
CUVAT	242	419
MENTHONNEX EN BORNES	75	365
SAINT BLAISE	128	146
LE SAPPEY	47	226
VILLY LE BOUVERET	90	244
VILLY LE PELLOUX	331	346
VOVRAY EN BORNES	75	201
TOTAL	3 617	6 152

Abonnés industriels :

Communes	Nombre	OBSERVATION
ALLONZIER LA CAILLE	2	Glaces des Alpes
		Pilot Corporation of Europe
CRUSEILLES	1	Coopérative Laitière du Mont Salève

1.5 Autorisations de déversements d'effluents industriels

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique au 31/12/2008 : 1

Etablissement concerné : GLACES DES ALPES à Allonzier La Caille.

Plusieurs projets de convention de rejet avec arrêtés sont en cours de rédaction pour délibération début 2011 avec en particulier la Coopérative laitière du Mont SALEVE à CRUSEILLES.

1.6 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **94.030** kms de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- **6.661** kms de réseau unitaire hors branchements,
- - ouvrages permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

COMMUNES	Eaux usées	Unitaire	TOTAL
ALLONZIER LA CAILLE	14257 ml	52 ml	14309 ml
ANDILLY	5069 ml		5069 ml
CERCIER	2583 ml		2583 ml
CERNEX	6852 ml	11 ml	6863 ml
COPPONEX	5161 ml	200 ml	5361 ml
CRUSEILLES	29866 ml	6360 ml	36226 ml
CUVAT	8857 ml		8857 ml
LE SAPPEY	2173 ml		2173 ml
MENTHONNEX EN BORNES	1792 ml		1792 ml
SAINT BLAISE	5955 ml		5955 ml
VILLY LE BOUVERET	2358 ml		2358 ml
VILLY LE PELLOUX	6995 ml		6995 ml
VOVRAY EN BORNES	2112 ml	38 ml	2150 ml
TOTAL	94 030 ml	6 661 ml	100 691 ml

TRAVAUX SUR RESEAU EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES EN 2010

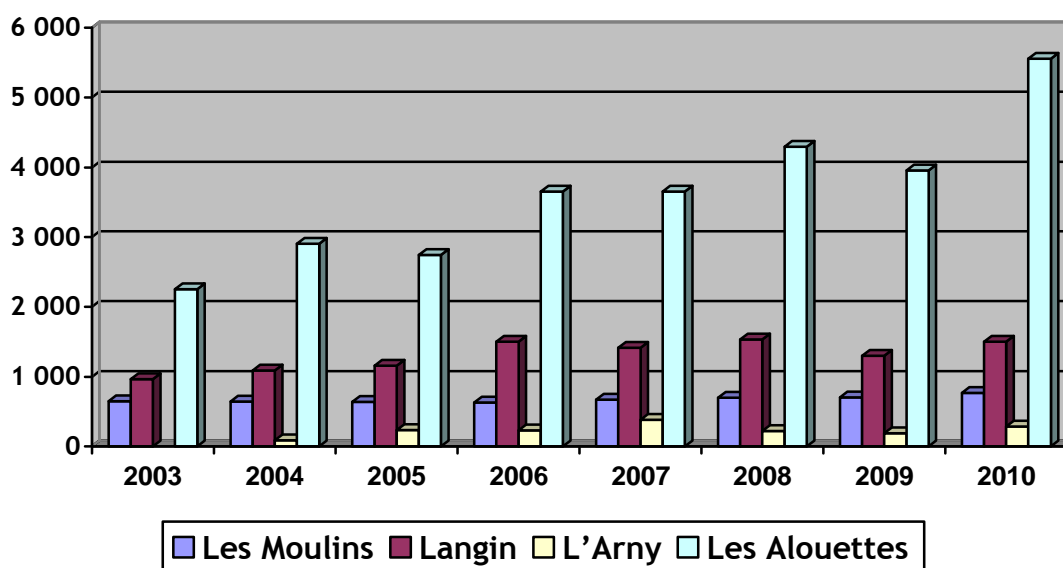
COMMUNE	LIEU DIT	EAUX USEES				EAUX PLUVIALES				ENTREPRISE	Maitre d'Œuvre
		Matériau	Diamètre	Longueur	Extension / Renouvellement	Matériau	Diamètre	Longueur	Extension / Renouvellement		
ALLONZIER LA CAILLE	Bublens	Polypropylène CR8	200	64 ml	Extension	Béton	DN 400	76 ml	Renouvellement	ROBERT TP	CCPC
						Béton	DN 300	14 ml	Renouvellement		
ANDILLY - CERNEX- SAINT BLAISE	Liason Charly - Verlioz - Haut	En cours, réception 2011									
COPPONEX	Les Raisses	Polypropylène SN 10	200	224 ml	Extension					JACQUEMOUD TP	CCPC
CRUSEILLES	Route des Moulins	Polypropylène SN 10	200	62 ml	Extension					PY.HUMBERT	CCPC
	Route du Salève (coordination INDIGO)	Polypropylène SN 10	200	71 ml	Extension	Béton	DN 600	110 ml	Extension	MENDES et Fils	TECH HYDRO
						Béton	DN 300	10 ml	Extension		
LE SAPPEY	Chez Molin Chez Boget	Polypropylène SN 10	200	241 ml	Extension					GAL TP	TECH HYDRO
		LINAIRE TOTAL		662 ml				210 ml			

1.7 Ouvrages de relèvement des eaux usées

Caractéristiques générales des installations

Communes	Site	Année construction	Nbrs de pompe	HMT	Débit / pompe (m3/h)
Cruseilles	Les Moulins	1994	2	43	100
Allonzier la Caille	PR1 Langin	1978+1992 (modif)	2	10.4	50
Allonzier la Caille	PR2 Les Alouettes	1978+1992 (modif)	2	10.4	80
Allonzier la Caille	L'Arny	2003	2	23.20	125.18

Site	Volumes horaires par site							
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Les Moulins	649	644	641	634	672	700	707	768
Langin	968	1090	1159	1504	1415	1536	1300	1502
L'Arny		86	232	230	379	218	187	286
Les Alouettes	2255	2904	2744	3653	3654	4297	3957	5556
TOTAL	3872	4638	4776	6021	6120	6751	6151	8112



1.8 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 8 Stations d'EPuration (STEP) qui assurent le traitement des eaux usées :

- *Allonzier la Caille*
- *Copponex (Andilly Saint Blaise)*
- *Cernex (Andilly Saint Blaise)*
- *Menthonnex en Bornes*
- *Villy le Bouveret*
- *Vovray en Bornes*
- *Cercier*
- *Le Sappey*

1.8.1 STEP D'ALLONZIER LA CAILLE

1.8.1.1 Présentation

La station d'épuration a été mise en service en mai 1978 et est du type Boues Activées, très faible charge (constructeur Jeumont Schneider). Des travaux importants d'extension et de modernisation ont été entrepris visant principalement en :

1986 à l'amélioration de la capacité hydraulique des ouvrages (constructeur France Assainissement).

2001 à l'amélioration de l'aération, à la mise en conformité électrique et en sécurité de l'ouvrage

2003 mise en place de l'autosurveillance.

STEP de		ALLONZIER LA CAILLE		
Type de traitement	Boues activées	Capacité de la STEP en EH ⁽¹⁾	7600 (extensible à 12500)	
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...	Nombre d'EH raccordés ⁽¹⁾	7717 EH (soit 2605 raccordés et raccordables)	
	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration, Arrêté national du 22/06/2007	Quantité de boues produite ⁽²⁾	152TMS à 17,5% de siccité	
Prescriptions de rejet	Concentration (mg/L)	et / ou		Flux (kg/jour)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique

d'un abonné domestique

⁽²⁾ en Tonnes de Matière Sèche (TMS)

1.8.1.2 Evolution des charges annuelles

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Volume arrivant (m3/an)	324 893	368 506	358 973	383 242	433 916	427 315	384 001	426 187
<i>Evolution n / n-1</i>	-	+13.4 %	-2.6 %	+6.7%	+11.6%	-1.5 %	-11,3%	+10.1%
Volume arrivant (m3/j)	890	1 010	984	1 050	1 188	1 171	1 052	1167
<i>Evolution n / n-1</i>	-	+13.4 %	-2.6 %	+6.7%	+11.6%	-1.5 %	-11,3%	
Capacité hydraulique (m3/j)	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Charge DBO5 arrivant (kg/j)			311	363	462	445	515	464
<i>Evolution n / n-1</i>				14,0%	21,4%	-3,8%	13,5%	-9.9 %
Capacité épuratoire en kg DBO5	413	413	413	413	413	413	413	413



1.8.1.3 Adéquation des capacités épuratoires aux charges reçues

Le système d'autosurveillance de la STEP date de 2004 et a pris en compte en 2006 le format officiel de données SANDRE demandé par le SATESE

Les valeurs sont établies sur la base de 12 bilans d'auto surveillance journaliers réalisés chaque mois par le LAEPS de Bonneville.

Les volumes arrivant s'élèvent pour l'année 2010 à **426 187m³**, soit un débit moyen journalier de 1 167 m³/j. **Le maximum atteint est de 3 460 m³/j le 23 février 2010.**

Sur l'année 2010, un volume de 3 938 m³ a été détourné de l'usine par le déversoir en tête de station, soit un taux de By Pass de 0.92 %

		Capacité épuratoire	Charge moyenne annuelle arrivant à la STEP *				
			2006	2007	2008	2009	2010
Volume	m ³ /j	3000	1050	1188	1171	1052	1167
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	kg/j		703	896	880	980	1046
Demande Biologique en Oxygène (DBO5)	kg/j	413	363	462	445	515	463
Matière en Suspension (MES)	kg/j		285	500	341	382	369
Azote Kjeldahl (NK)	kg/j		17	84	90	62	51
Phosphore total (Pt)	kg/j		3	17	41	27	12.8
Equivalent habitant	EH	6883	6220	7433	7417	8583	7717

(*) Pourcentage extrait du bilan d'autosurveillance 2009.

En 2010, l'usine n'a reçu aucun produit de curage (en tout cas directement).

La pollution moyenne journalière reçue en 2010 correspond à la pollution rejetée par 7 717 EH (sans aucun apport extérieur).

La pollution maximale reçue en 2010, DBO5 = 517 kg/J correspond à la pollution rejetée par 8 616 EH (à raison de 60 g de DBO5 / j / EH).

Afin de faire face au dépassement ponctuel de la charge entrante et surtout de remettre à niveau le traitement des boues, la CCPC a lancé un diagnostic puis une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux importants sur cette STEP.

1.8.1.4 Rendement épuratoire et qualité du rejet dans le milieu naturel

	Bilans disponibles	Charge arrivant	Charge en sortie	Rendement	Concentration sortie	Normes de rejet
		kg / j	kg / j	%	mg / l	mg / l
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	12	1046	49.6	94.9	39.75	125
Demande Biologique en Oxygène (DBO5)	12	463	5.61	98.68	4.25	25
Matières En Suspension (MES)	12	369	7.98	97.5	5.83	35
Azote Kjeldahl (NK)	4	51	0.14	93.46	2.68	
Azote ammoniacal (N-NH4)	4	48.7	1.76	96.05	1.19	
Phosphore total (Pt)	4	12.8	4.12	74.24	3.42	

1.8.1.5 Boues et sous produits

Matières de dégrillage : 3 398 kg évacuées par vidage d'un conteneur dans une benne type « OM », destination finale : Incinérateur du SILA.

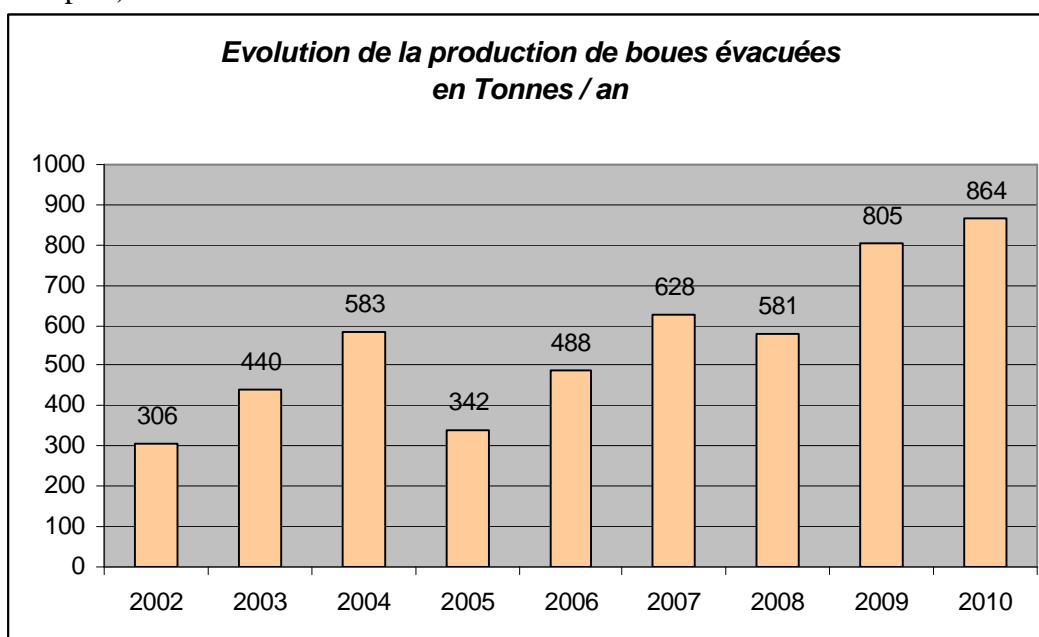
Graisses : pas de traitement spécifique.

Sables : pas de traitement spécifique. Un curage du dessableur à été réalisé en septembre 2009. Les quantités de sables présentes en fond d'ouvrage étaient très faibles, ce qui établit l'importance et l'efficacité des curages trimestriels effectués sur les postes de refoulement en amont de la station d'épuration.

Boues évacuées :

864.62 Tonnes de boues déshydratées par filtre presse avec ajout de polymère (siccité moyenne = 17.5 %) . Ces boues sont stockées temporairement dans 1 benne et transportées bi - hebdomadairement par la société Véolia à l'incinérateur du SILA.

Le coût de l'incinération des boues par le SILA pour l'année 2010 a été de : 90 785 € HT (105 € HT la Tonne hors transport).



1.8.2 STEP DE COPPONEX – ANDILLY – SAINT BLAISE



1.8.2.1 Présentation

La station mise en service en 2003 est de type filtres plantés de roseaux.
 Le système est dimensionné pour traiter les effluents de la commune par rapport à la charge hydraulique et à la charge organique.
 La filière est constituée de deux étages de filtres plantés de roseaux.

STEP de		COPPONEX		
Type de traitement		Filtres plantés de roseaux	Capacité de la STEP en EH ⁽¹⁾	750 extensible à 1500
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...		Nombre d'EH raccordés ⁽¹⁾	322 EH (435 raccordés et raccordables)
	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 11/12/2002		Quantité de boues produite ⁽²⁾	0
Prescriptions de rejet	Concentration (mg/L)	et / ou		Flux (kg/j)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

1.8.2.2 Evolution des charges annuelles

Campagne de mesure du 26 juillet 2010 :

Le débit minimal est de 0.39 m³/h, le maximal de 4.78 m³/h avec une moyenne de l'ordre de 2.29 m³/h soit un volume journalier de 55 m³ en entrée.

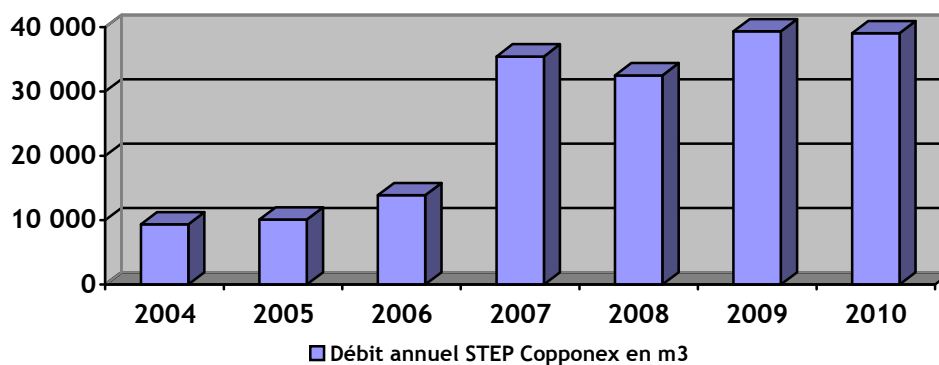
Campagne de mesure du 23 Novembre 2010:

Le débit minimal est de 0.36 m³/h, le maximal de 9.82 m³/h avec une moyenne de l'ordre de 3.09 m³/h soit un volume journalier de 74.2 m³ en entrée.

Pour l'année 2010, les volumes entrants s'élèvent à **39 046 m³**, soit un débit moyen journalier de **106.97 m³/j**.

Les flux journaliers moyens annuels arrivant sont :

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Volume entrant (m3/an)	9 360	10 080	13 893	35 453	32 512	39 352	39 046
Evolution n / n-1	-	+7.7%	+37.8%	1	-8.8 %	17,38%	-0.7 %



Charges traitées

Les rendements épuratoires mesurés entre l'entrée et la sortie STEP sont les suivants :

	DBO5	DCO	MES
Charge annuelle traitée *	4.59 T	8.76 T	5.65 T
Rendement	97.9 %	87.9 %	96.2 %

* Calcul de la charge moyenne en fonction des bilans 24H

1.8.2.3 Adéquation des capacités épuratoires aux charges reçues

Charges moyennes en Entrée :

		Capacité épuratoire	Charge moyenne 2006 arrivant	Charge moyenne 2007 arrivant	Variation	Charge moyenne 2008 arrivant	Variation	Charge moyenne 2009 arrivant	Variation	Charge moyenne 2010 arrivant	Variation
Volume	m3/j	112.5	38	97.13	60%	89.07	- 8.3%	107,81	17,4%	106.9	-0.8 %
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	kg/j	90	28.7	73.16	60%	75,15	+2.7%	45,53	-65,1%	24	-47.2 %
Demande Biologique en Oxygène (DBO5)	kg/j	45	11.9	34.8	65%	33,6	-3.4%	19,32	-73,9%	12.57	-34 %
Matière en Suspension (MES)	kg/j	67.5	14.7	39.6	62%	37,6	0	20,63	-82,3%	15.49	-24.6 %
Azote Kjeldahl (NK)	kg/j	-	2.3	5.7	59%	7,8	+36.8 %	5,07	-53,8%	4.26	-15 %
Phosphore total (Pt)	kg/j	-	0.5	1.01	50%	1,13	+11.8	0,74	-52,7%	0.53	-39 %
Equivalent habitant	EH	750	198	580	65%	560	-3.4%	322	-73,9%	209.5	-34 %

(*)Les valeurs sont établies sur la base de 2 bilans d'auto surveillance journaliers réalisés par le LAEPS de Bonneville .

Pourcentage extrait du bilan d'auto surveillance 2010 .

La pollution maximale reçue en 2010, DBO5 à 236 mg/l pour 55 m3/j = 12.98 kg/j, correspond à la pollution rejetée par 216 EH (à raison de 60 g de DBO5 /j/eqhbs).

1.8.2.4 Rendement épuratoire et qualité du rejet dans le milieu naturel

En moyenne sur l'année, la STEP de COPPONEX a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

	Bilans disponibles	Effluents type (mg/l)	Entrée STEP (mg/l)	Sortie STEP (mg/l)	Rendement (%)	Normes de rejet (mg/l)
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	2	570	236 164	54 38	87.9	125
Demande Biologique en Oxygène (DBO5)	2	300	455 317	4 4	97.9	25
Matières En Suspension (MES)	2	400	280 210	8 18	96.2	35
Azote Kjeldahl (NK)	2	-	76.8 57.8	3.38 7.46	91.3	-
Phosphore total (Pt)	2	-	9.18 7.5	8.7 8.05	5.2	-

1.8.3 STEP DE CERNEX – ANDILLY - SAINT BLAISE



1.8.3.1 Présentation

La station mise en service en 2004 est de type filtres plantés de roseaux.
 Le système est dimensionné pour traiter les effluents de la commune par rapport à la charge hydraulique et à la charge organique.
 La filière est constituée de deux étages de filtres plantés de roseaux.

STEP de		CERNEX		
Type de traitement		Filtres plantés de roseaux	Capacité de la STEP en EH ⁽¹⁾	500 extensible à 1000
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...		Nombre d'EH raccordés ⁽¹⁾	144 EH
	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 11/04/2003		Quantité de boues produite ⁽²⁾	0
Prescriptions de rejet	Concentration (mg/L)	et / ou		Flux (kg/j)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en Tonnes de Matière Sèche (TMS)

1.8.3.2 Evolution des charges annuelles

Campagne de mesure du 27 juillet 2010 :

Le débit minimal est de 0,41 m³/h, le maximal de 1 m³/h avec une moyenne de l'ordre de 0.64 m³/h soit un volume journalier de 15.4 m³ en sortie.

Campagne de mesure du 25 novembre 2010 :

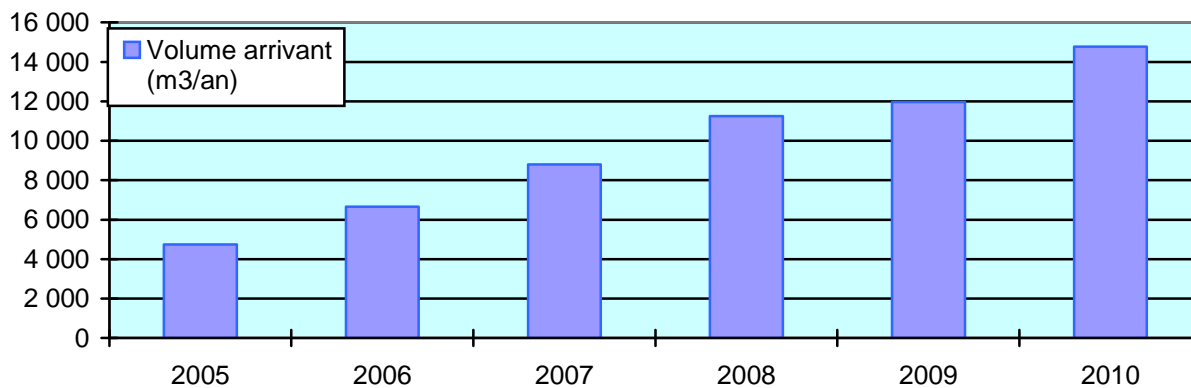
Le débit minimal est de 0.45 m³/h, le maximal de 6.76 m³/h avec une moyenne de l'ordre de 2.18 m³/h soit un volume journalier de 52.3 m³ en entrée.

Pour l'année 2010, les volumes entrants s'élèvent à **14 765 m³**, soit un débit moyen journalier **de 40.45 m³/j**.

Les flux journaliers moyens annuels arrivant sont :

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Volume entrant (m³/an)		4 752	6 661	8 799	11 259	11 962	14 765
Evolution n / n-1	-		+40.1%	+24.2%	+27.8%	+5.87 %	+23 %

(*)Les valeurs sont établies sur la base des bilans d'auto surveillance journaliers réalisés par le LAEPS.



1.8.3.3 Adéquation des capacités épuratoires aux charges reçues

Charges moyennes en Entrée :

La pollution maximale reçue en 2010, DBO5 à 343 mg/l pour 29 m3/j = 9.94 kg/j, correspond à la pollution rejetée par 166 EH (à raison de 60 g de DBO5 /j/eqhbs).

		Capacité épuratoire	Charge moyenne 2007 arrivant	Charge moyenne 2008 arrivant	Charge moyenne 2009 arrivant	Charge moyenne 2010 arrivant
Volume	m3/j	75	21.85	30.84	32.77	40.45
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	kg/j	60	16.5	17.62	20.931	18.72
Demande Biologique en Oxygène (DBO5)	kg/j	30	7.35	7.52	9.21	8.65
Matière en Suspension (MES)	kg/j	45	7.21	7.94	11.59	7.86
Azote Kjeldahl (NK)	kg/j	-	2.0	2.14	2.27	2.48
Phosphore total (Pt)	kg/j	-	0.23	0.24	0.326	0.27
Equivalent habitant	EH	500	123	126	154	144

1.8.3.4 Rendement épuratoire et qualité du rejet dans le milieu naturel

En moyenne sur l'année, la STEP de CERNEX a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

	Bilans disponibles	Effluents type (mg/l)	Entrée STEP (mg/l)	Sortie STEP (mg/l)	Rendement (%)	Normes de rejet (mg/l)
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	2	570	479	63.5	85.71	125
Demande Biologique en Oxygène (DBO5)	2	300	244	4	98.43	25
Matières En Suspension (MES)	2	400	235	4	98.28	35
Azote Kjeldahl (NK)	2	-	76.55	3.84	94.88	-
Phosphore total (Pt)	2	-	8.99	5.83	19.94	-

1.8.4 STEP DE MENTHONNEX NE BORNES

1.8.4.1 Présentation

La station mise en service en 2001 est de type fosse toutes eaux + filtres pouzzolane + filtres sable. L'infiltration sur le sable est un traitement biologique par cultures bactériennes fixées sur supports fins. Sa capacité est de 300 éq/hbts.

STEP de		MENTHONNEX EN BORNES		
Type de traitement		Fosse toutes eaux+filtres pouzzolane+filtres sable	Capacité de la STEP en EH ⁽¹⁾	300
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...		Nombre d'EH raccordés ⁽¹⁾	67.5 EH (69 raccordés et raccordables)
	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 04/05/1999		Quantité de boues produite ⁽²⁾	0,45 TMS
Prescriptions de rejet	Concentration (mg/L)	et / ou		Flux (kg/jour)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique

d'un abonné domestique

⁽²⁾ en Tonnes de Matière Sèche (TMS)

1.8.4.2 Evolution des charges annuelles

Campagne de mesure du 18/08/2010:

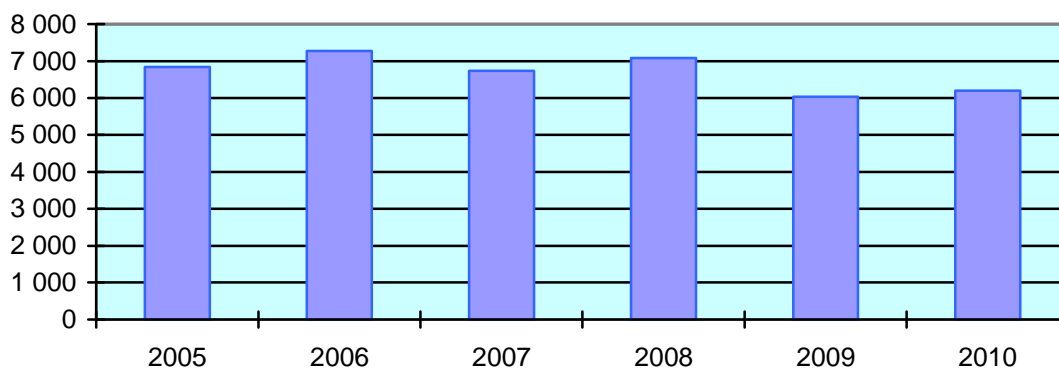
Le débit minimal est de 0,13 m³/h, le maximal de 2.22 m³/h avec une moyenne de l'ordre de 0.65 m³/h soit un volume journalier de 15.6 m³ en entrée.

Campagne de mesure du 16/10/2010 :

Le débit minimal est de 0,74 m³/h, le maximal de 3.22 m³/h avec une moyenne de l'ordre de 1.58 m³/h soit un volume journalier de 37.9 m³ en entrée.

Pour l'année 2010, les volumes entrants s'élèvent à **6 202 m3**, soit un débit moyen journalier **de 16.99 m3/j**.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Volume entrant (m3/an)	6 840	7 274	6 735	7 085	6 039	6202
Evolution n / n-1		+6.3%	-8%	+5.2%	- 17 %	+2.69 %



1.8.4.3 Adéquation des capacités épuratoires aux charges reçues

Charges moyennes en Entrée :

		Capacité épuratoire	Charge moyenne 2007 arrivant	Charge moyenne 2008 arrivant	Charge moyenne 2009 arrivant	Charge moyenne 2010 arrivant
Volume	m3/j	45	20.25	19.41	16.54	16.99
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	kg/j	--	16.06	16.69	11.35	10.84
Demande Biologique en Oxygène (DBO5)	kg/j	18	7.12	7.94	5.39	4.05
Matière en Suspension (MES)	kg/j	--	4.56	7.28	4.83	3.24
Azote Kjeldahl (NK)	kg/j	--	1.77	1.73	1.36	1.46
Phosphore total (Pt)	kg/j	--	0.238	0.230	0.190	0.18
Equivalent habitant	EH	300	119	133	90	67.5

(*)Les valeurs sont établies sur la base des bilans d'auto surveillance réalisés par le LAEPS de Bonneville.

La pollution maximale reçue en 2010, DBO5 à 284 mg/l pour 15.6 m3/j = 4.43 kg/j, correspond à la pollution rejetée par 73.8 EH (à raison de 60 g de DBO5 /j/eqhbts).

1.8.4.4 Rendement épuratoire et qualité du rejet dans le milieu naturel

En moyenne sur l'année, la STEP de MENTHONNEX a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

	Bilans disponibles	Effluent type (mg/l)	Entrée STEP (mg/l)	Sortie STEP (mg/l)	Rendement (%)	Normes de rejet
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	2	570	530.5	32	92.3	125
Demande Biologique en Oxygène (DBO5)	2	300	190.5	4	97.5	25
Matières En Suspension (MES)	2	400	185.5	14	87.1	35
Azote Kjeldahl (NK)	2	-	67.3	8.04	81.3	-
Phosphore total (Pt)	2	-	8.27	2.57	65.7	-

1.8.5 STEP DE VILLY LE BOUVERET



1.8.5.1 Présentation

Cette station a été mise en service en août 2008. Elle est de type macrophyte. Sa capacité est de 450 éq/hbts. Le système est dimensionné pour traiter les effluents de la commune par rapport à la charge hydraulique et à la charge organique.

La filière est constituée de deux étages de filtres plantés de roseaux.

STEP de		VILLY LE BOUVERET		
Type de traitement	Filtres plantés de roseaux		Capacité de la STEP en EH ⁽¹⁾	450
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...	Nombre d'EH raccordés ⁽¹⁾		90 EH
	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 12/06/2006	Quantité de boues produite ⁽²⁾		0
Prescriptions de rejet	Concentration (mg/L)	et / ou		Flux (kg/jour)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique

d'un abonné domestique

⁽²⁾ en Tonnes de Matière Sèche (TMS)

1.8.5.2 Evolution des charges annuelles

Campagne de mesure du 22 juin 2010:

Le débit minimal est de 0,08 m³/h, le maximal de 1.36 m³/h avec une moyenne de l'ordre de 0.39 m³/h soit un volume journalier de 9.36 m³ en entrée.

Campagne de mesure du 29 décembre 2010 :

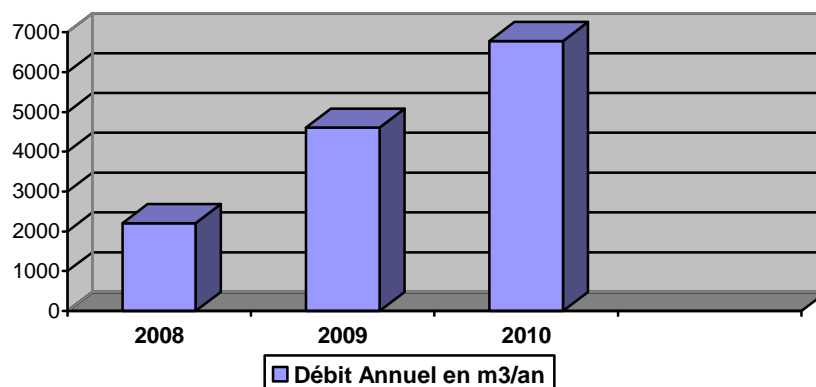
Le débit minimal est de 0,05 m³/h, le maximal de 4.06 m³/h avec une moyenne de l'ordre de 0.33 m³/h soit un volume journalier de 7.92 m³ en entrée.

Pour l'année 2010, les volumes entrants s'élèvent à **6 782 m³**, soit un débit moyen journalier **de 18.58 m³/j.**

Les débits reçus et traités depuis sa mise en service sont les suivants :

	2008	2009	2010
Volume entrant (m3/an)	2 209	4 606	6 782
Evolution n / n-1		+ 108 %	+47 %

NB : en 2008, la station d'épuration de Villy le Bouveret n'a fonctionné que 5 mois



1.8.5.3 Adéquation des capacités épuratoires aux charges reçues

Charges moyennes en Entrée :

		Capacité épuratoire	Charge moyenne 2009 arrivant	Charge moyenne 2010 arrivant
Volume	m3/j	68	12.62	18.58
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	kg/j	--	10.908	12.4
Demande Biologique en Oxygène (DBO5)	kg/j	27	3.89	5.39
Matière en Suspension (MES)	kg/j	--	4.55	5.13
Azote Kjeldahl (NK)	kg/j	--	1.56	1.48
Phosphore total (Pt)	kg/j	--	0.17	0.18
Equivalent habitant	EH	450	65	90

(*)Les valeurs sont établies sur la base des bilans d'auto surveillance réalisés par le LAEPS de Bonneville.

1.8.5.4 Rendement épuratoire et qualité du rejet dans le milieu naturel

En moyenne sur l'année, la STEP de Villy le Bouveret a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

	Bilans disponibles	Effluents type (mg/l)	Entrée STEP (mg/l)	Sortie STEP (mg/l)	Rendement (%)	Normes de rejet
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	2	570	931.5	46	95.19	125
Demande Biologique en Oxygène (DBO5)	2	300	412	8.5	98.13	25
Matières En Suspension (MES)	2	400	365	7.5	98.23	35
Azote Kjeldahl (NK)	2	-	120.4	12.61	87.67	-
Phosphore total (Pt)	2	-	14.32	6.08	61.51	-

1.8.6 STEP DE VOVRAY EN BORNES



1.8.6.1 Présentation

Cette station a été mise en service en octobre 2008. Elle est de type macrophyte. Sa capacité est de 250 éq/hbts. Le système est dimensionné pour traiter les effluents de la commune par rapport à la charge hydraulique et à la charge organique.

La filière est constituée de deux étages de filtres plantés de roseaux

STEP de		VOVRAY EN BORNES		
Type de traitement	Filtres plantés de roseaux		Capacité de la STEP en EH ⁽¹⁾	250
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...		Nombre d'EH raccordés ⁽¹⁾	44.7 EH (76 raccordés et raccordables)
	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 12/06/2006		Quantité de boues produite ⁽²⁾	0
Prescriptions de rejet	Concentration (mg/L)	et / ou		Flux (kg/jour)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique

d'un abonné domestique

⁽²⁾ en Tonnes de Matière Sèche (TMS)

1.8.6.2 Evolution des charges annuelles

Campagne de mesure du 22/06/2010:

Le débit minimal est de 0,14 m³/h, le maximal de 2.53 m³/h avec une moyenne de l'ordre de 0.61 m³/h soit un volume journalier de 14.6 m³ en entrée.

Campagne de mesure du 29/11/2010 :

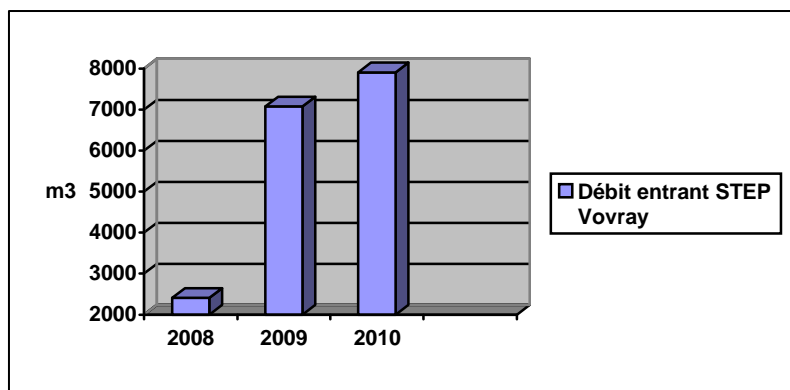
Le débit minimal est de 0 m³/h, le maximal de 1.13 m³/h avec une moyenne de l'ordre de 0.34 m³/h soit un volume journalier de 8.2 m³ en entrée.

Pour l'année 2010, les volumes entrants s'élèvent à **7 907m3**, soit un débit moyen journalier **de 21.66 m3/j**.

Les débits reçus et traités depuis sa mise en service sont les suivants :

Volume entrant (m ³ /an)	2008	2009	2010
		2 407	7 076
Evolution n / n-1		+ 193 %	+11%

NB : en 2008, la station d'épuration de Vovray en Bornes n'a fonctionné que 3 mois



1.8.6.3 Adéquation des capacités épuratoires aux charges reçues

Charges moyennes en Entrée :

		Capacité épuratoire	Charge moyenne 2009 arrivant	Charge moyenne 2010 arrivant
Volume	m ³ /j	37	19.38	22.66
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	kg/j		12.51	7.73
Demande Biologique en Oxygène (DBO5)	kg/j	15	5.06	2.68
Matière en Suspension (MES)	kg/j		4.75	3.51
Azote Kjeldahl (NK)	kg/j		1.19	0.92
Phosphore total (Pt)	kg/j		0.15	0.10
Equivalent habitant	EH	250	85	44.7

(*)Les valeurs sont établies sur la base des bilans d'auto surveillance réalisés par le LAEPS de Bonneville.

La pollution maximale reçue en 2010, DBO5 à 300 mg/l pour 14.6 m³/j = 4.38 kg/j, de DBO5, ce qui correspond à la pollution rejetée par 73 EH (à raison de 60 g de DBO5 /j/eqhbts).

1.8.6.4 Rendement épuratoire et qualité du rejet dans le milieu naturel

En moyenne sur l'année, la STEP de Vovray en Bornest a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

	Bilans disponibles	Effluents type (mg/l)	Entrée STEP (mg/l)	Sortie STEP (mg/l)	Rendement (%)	Normes de rejet
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	2	570	642	72.5	88.3	125
Demande Biologique en Oxygène (DBO5)	2	300	210	6	97.2	25
Matières En Suspension (MES)	2	400	285	6	98.1	35
Azote Kjeldahl (NK)	2	-	77.05	4.45	95.1	-
Phosphore total (Pt)	2	-	8.865	6.68	29.1	-

1.8.7 STEP DE CERCIER



1.8.7.1 Présentation

Cette station a été mise en service en juillet 2008. Elle est de type macrophyte. Sa capacité est de 420 éq/hbts. Le système est dimensionné pour traiter les effluents de la commune par rapport à la charge hydraulique et à la charge organique.

La filière est constituée de deux étages de filtres plantés de roseaux.

STEP de		CERCIER		
Type de traitement	Filtres plantés de roseaux		Capacité de la STEP en EH ⁽¹⁾	420
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...	Nombre d'EH raccordés ⁽¹⁾		19EH (7 raccordés et raccordables)
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...	Quantité de boues produite ⁽²⁾		0
Prescriptions de rejet	Concentration (mg/L)	et / ou		Flux (kg/jour)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en Tonnes de Matière Sèche (TMS)

1.8.7.2 Evolution des charges annuelles

Campagne de mesure du 27/07/2010:

Le débit minimal est de 0 m³/h, le maximal de 4.95 m³/h avec une moyenne de l'ordre de 0.16 m³/h soit un volume journalier de 3.84 m³ en entrée.

Campagne de mesure du 22/11/2010:

Le débit minimal est de 0 m³/h, le maximal de 7.53 m³/h avec une moyenne de l'ordre de 0.26 m³/h soit un volume journalier de 6.24 m³ en entrée.

Pour l'année 2010, les volumes entrants s'élèvent à **4 267 m³**, soit un débit moyen journalier **de 11.69 m³/j.**

Volume entrant (m ³ /an)	2008	2009	2010
	340	3 084	4267
Evolution n / n-1		+ 807 %	+38 %

NB : en 2008, la station d'épuration de Cercier n'a fonctionné que 5 mois.

1.8.7.3 Adéquation des capacités épuratoires aux charges reçues

Charges moyennes en Entrée :

		Capacité épuratoire	Charge moyenne 2009 arrivant	Charge moyenne 2010 arrivant
Volume	m3/j	84	8.45	11.69
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	kg/j	25.2	20.36	2.56
Demande Biologique en Oxygène (DBO5)	kg/j		8.34	1.14
Matière en Suspension (MES)	kg/j		10.61	0.99
Azote Kjeldahl (NK)	kg/j		1.29	0.41
Phosphore total (Pt)	kg/j		0.264	0.04
Equivalent habitant	EH		420	139

(*)Les valeurs sont établies sur la base des bilans d'auto surveillance réalisés par le LAEPS de Bonneville.

La pollution maximale reçue en 2010, DBO5 à 253 mg/l pour 3.84 m3/j = 0.97 kg/j, de DBO5, ce qui correspond à la pollution rejetée par 16 EH (à raison de 60 g de DBO5 /j/eqhbts)

1.8.7.4 Rendement épuratoire et qualité du rejet dans le milieu naturel

En moyenne sur l'année, la STEP de Cercier a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

	Bilans disponibles	Effluent s type (mg/l)	Entrée STEP (mg/l)	Sortie STEP (mg/l)	Rendement (%)	Normes de rejet
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	2	570	496	38	92.2	125
Demande Biologique en Oxygène (DBO5)	2	300	232	16.5	93.1	25
Matières En Suspension (MES)	2	400	190	16	92.4	35
Azote Kjeldahl (NK)	2	-	81.1	7.51	91.1	-
Phosphore total (Pt)	2	-	8.42	4.98	39.1	-

1.8.8 STEP DU SAPPEY



1.8.8.1 Présentation

Cette station a été mise en service en août 2009. Elle est de type macrophyte. Sa capacité est de 250 éq/hbts. Le système est dimensionné pour traiter les effluents de la commune par rapport à la charge hydraulique et à la charge organique.

La filière est constituée de deux étages de filtres plantés de roseaux.

STEP de		LE SAPPEY (5 mois de fonctionnement en 2009)		
Type de traitement	Filtres plantés de roseaux		Capacité de la STEP en EH ⁽¹⁾	250
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...	Nombre d'EH raccordés ⁽¹⁾		44 raccordés
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...	Quantité de boues produite ⁽²⁾		0
Prescriptions de rejet	Concentration (mg/L)	et / ou		Flux (kg/jour)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

⁽¹⁾ EH ou Equivalant-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en Tonnes de Matière Sèche (TMS)

Campagne de mesure du 29/07/2010:

Le débit minimal est de 0 m³/h, le maximal de 6.25 m³/h avec une moyenne de l'ordre de 0.16 m³/h soit un volume journalier de 3.8 m³ en entrée.

Campagne de mesure du 29/11/2010 :

Le débit minimal est de 0 m³/h, le maximal de 6.5 m³/h avec une moyenne de l'ordre de 0.18 m³/h soit un volume journalier de 4.32 m³ en entrée.

1.8.8.2 Evolution des charges annuelles

Pour l'année 2010, les volumes entrants s'élèvent à **6 702 m³**, soit un débit moyen journalier **de 18.36 m³/j**.

Les débits reçus et traités depuis sa mise en service sont les suivants :

Volume entrant (m ³ /an)	2009	2010
		4 005
Evolution n / n-1	+67 %	

NB : en 2009, la station d'épuration du Sappey n'a fonctionné que 5 mois

1.8.8.3 Adéquation des capacités épuratoires aux charges reçues

Charges moyennes en Entrée :

		Capacité épuratoire	Charge moyenne 2009 arrivant	Charge moyenne 2010 arrivant
Volume	m3/j	49.68	26.17	18.36
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	kg/j	30		3.04
Demande Biologique en Oxygène (DBO5)	kg/j	12.5		1.16
Matière en Suspension (MES)	kg/j	12.5		1.31
Azote Kjeldahl (NK)	kg/j			0.37
Phosphore total (Pt)	kg/j			0.02
Equivalent habitant	EH	250		19.33

(*)Les valeurs sont établies sur la base des bilans d'auto surveillance réalisés par le LAEPS de Bonneville.

La pollution maximale reçue en 2010, DBO5 à 375 mg/l pour 3.8 m3/j = 1.425 kg/j, de DBO5, ce qui correspond à la pollution rejetée par 24 EH (à raison de 60 g de DBO5 /j/eqhbt)

1.8.8.4 Rendement épuratoire et qualité du rejet dans le milieu naturel

En moyenne sur l'année, la STEP du Sappey a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

	Bilans disponibles	Effluents type (mg/l)	Entrée STEP (mg/l)	Sortie STEP (mg/l)	Rendement (%)	Normes de rejet
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	2	570	741	51	93	125
Demande Biologique en Oxygène (DBO5)	2	300	290	13	95.5	25
Matières En Suspension (MES)	2	400	325	15	95.4	35
Azote Kjeldahl (NK)	2	-	90.95	35.45	61	-
Phosphore total (Pt)	2	-	6.91	5.065	23.5	-

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2010 et 01/01/2011 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2010	Au 01/01/2011
Part de la collectivité			
Frais d'accès au service	(facultatif)	Voir PRE	Voir PRE
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	32.03 €	35.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche 1 : 0 à m ³	1.76 €/m ³	1.83 €/m ³
	Tranche 2 : à m ³	€/m ³	€/m ³
	Tranche 3 : à m ³	€/m ³	€/m ³
	Tranche 4 : à m ³	€/m ³	€/m ³
Autre :		€	€
Taxes et redevances			
Taxes	Assujettissement TVA ⁽²⁾	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Redevances	Modernisation des réseaux	Voir tableau ci-dessous	Voir tableau ci-dessous
	Autre :	€	€

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les régies et obligatoire en cas de délégation de service public.

REDEVANCE MODERNISATION RESEAU (Euro/m3)		
	2010	2011
ALLONZIER	0,13	0,15
ANDILLY	0,13	0,15
CERCIER	0,078	0,12
CERNEX	0,13	0,15
COPPONEX	0,13	0,15
CRUSEILLES	0,13	0,15
CUVAT	0,13	0,15
MENTHONNEX	0,078	0,12
SAINT BLAISE	0,078	0,12
LE SAPPEY	0,078	0,12
VILLY LE BOUVERET	0,078	0,12
VILLY LE PELLOUX	0,013	0,15
VOVRAY	0,078	0,12

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 09/04/2010 effective à compter du 09/04/2010 fixant les tarifs du service d'assainissement

2010-03-25 - 057/Ass création branchement

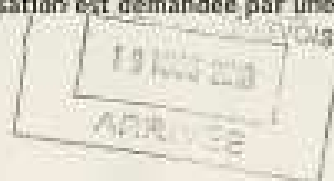
ASSAINISSEMENT CREATION BRANCHEMENT

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée les termes des délibérations en date du 23 mars 2004 et du 19 février 2008.

Conformément au débat d'orientation budgétaire du 09 février 2010, il est proposé de reconduire les tarifs 2009 pour l'année 2010.

Catégories de constructions	Montant NET Euros
<ul style="list-style-type: none"> • Habitation individuelle (pour 1 logement) - partie fixe - partie variable / prix au m² de SHON crée 	<p>2 600,00 14,00</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Permis de lotir - N habitation(s) individuelle(s) + (SHON maximum x partie variable / prix au m² de SHON créée) 	<p>N habitation(s) individuelle(s) (2600 €) + SHON max x 14,00 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Immeubles Collectifs (verticaux ou horizontaux) Neuf ou rénovation avec changement de destination - partie fixe par logement - partie variable / prix au m² de SHON crée 	<p>1 300,00 14,00</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Commerces/Bureaux/Locaux industriels et artisanaux/Hôtels-restaurants - par tranche de 0 à 250 m² SHON - par tranche de 251 à 500 m² SHON - par tranche de 501 à 1000 m² SHON - par tranche de 1000 m² SHON supplémentaire 	<p>1200,00 600,00 400,00 400,00</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Entrepôts (= transformation) - par tranche de 0 à 250 m² SHON - par tranche de 251 à 500 m² SHON - par tranche de 501 à 1000 m² SHON - par tranche de 1000 m² SHON supplémentaire 	<p>600,00 300,00 200,00 200,00</p>
<ul style="list-style-type: none"> • EXTENSION d'habitation individuelle/Immeubles collectifs - par m² de SHON crée 	<p>19,00</p>
<ul style="list-style-type: none"> • EXTENSION Commerces bureaux et locaux industriels et artisanaux/Hôtels-restaurants - par m² de SHON crée 	<p>2,00</p>
<ul style="list-style-type: none"> • EXTENSION entrepôts (= transformation) - par m² de SHON crée 	<p>0,50</p>

(*) Il est également proposé l'exclusion de certaines constructions du champ d'application de la PRE en établissant un parallèle, avec celui de la TLE, soit en excluant notamment les bâtiments destinés à un service public ou d'utilité publique, dont la demande d'autorisation est demandée par une commune ou un EPCI.



Il est précisé que les créations de logements dans les bâtiments publics restent soumises à la PRE.

Participation de travaux de réalisation de branchement :

Il est proposé de maintenir ce tarif à 700,00 € HT pour l'habitat individuel et 400,00 € HT par logement pour l'habitat collectif existant. Ces tarifs ne couvrent que partiellement le coût du branchement public, le reste étant supporté par la collectivité, considérant que les riverains s'étaient équipés, avant le passage d'un collecteur assainissement, d'un assainissement individuel.

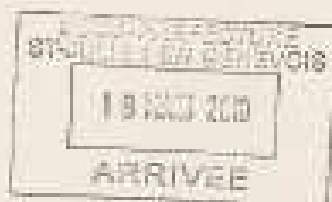
**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ✓ **VALIDE** la proposition et **ADOpte** les tarifs de participation de travaux de réalisation de branchement, conformément aux dispositions figurant ci-dessus. Il confirme également la participation pour l'habitat existant, portant sur le coût des travaux de branchement sous domaine public. (Le taux de T.V.A appliqué sera de 5.5 %)
- ✓ **DEMANDE** à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Julien-en-Genevois de bien vouloir enregistrer au titre de la légalité des actes administratifs la présente délibération

Pour Copie-Conforme,

Le Président,


Gilles PECCI



2.2 Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables au 01/01/2011 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont ⁽¹⁾ :

2.2.1 FACTURE TYPE AU 01/01/2011 :

		
Communauté de Communes du Pays de Cruseilles		
268 Route du Suet 74350 CRUSEILLES	Monsieur DURAND Michel 30 Rue du Pontet	
Référence site : 10189A	74350 CRUSEILLES	
Monsieur DURAND Michel 30 Rue du Pontet		
74350 CRUSEILLES	FACTURE	EAU et ASSAINISSEMENT

FACTURE du 01/01/2011	
Votre consommation a été relevée	120 m ³
Montant TTC de la facture (Voir détail au dos) :	608,58 €
dont TVA :	81,78 €
Total restant dû TTC :	608,58 €

Pour tout renseignement, contacter le 04.50.08.16.02
Toute réclamation doit être adressée par écrit à :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes
du Pays de Cruseilles
BP 35
74350 CRUSEILLES

.....
Coupon à découper et à joindre à votre règlement

FACTURE du 01/01/2011	608,58 €
------------------------------	-----------------

Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES	Monsieur DURAND Michel 30 Rue du Pontet
Payable en Trésorerie de Cruseilles	74350 CRUSEILLES

Horaires d'ouverture :

Lundi à Jeudi : 8h30-11h30 et 13h30-16h00	TRESORERIE DE CRUSEILLES 16, Avenue des Ebeaux 74350 CRUSEILLES
Vendredi : 8h30-11h30	

N° compteur	Date ancien index	Ancien index	Date ancien index	Nouvel index	Consommation
00EA683886	01/01/2010	0	31/12/2010	120	120

Index et volume déterminé par : Relève

Détail de votre facture	Quantité	P.U.	Montant HT	Taux T.V.A.	Montant TVA
<u>DISTRIBUTION DE L'EAU :</u>					
Abonnement Eau du 01/01/10 au 18/03/10	2,581 mois	4,185 €	10,67 €	5,50%	0,59 €
du 19/03/10 au 31/12/10	9,42 mois	4,588 €	43,17 €	5,50%	2,37 €
Consommation Eau du 01/01/10 au 18/03/10	27 m3	1,98 €	52,11 €	5,50%	2,87 €
Consommation Eau du 19/03/10 au 31/12/10	98 m3	1,97 €	188,21 €	5,50%	10,06 €
Sous-total EAU			289,16 €		15,91 €
<u>ASSAINISSEMENT :</u>					
Abonnement Assain. du 01/01/10 au 18/03/10	2,581 mois	2,66917 €	6,89 €	5,50%	0,38 €
Abonnement Assain. du 19/03/10 au 31/12/10	9,42 mois	2,91667 €	27,48 €	5,50%	1,51 €
Consommation assainissement du 01/01/10 au 18/03/10	27 m3	1,76 €	47,52 €	5,50%	2,61 €
Consommation assainissement du 19/03/10 au 31/12/10	98 m3	1,80 €	167,40 €	5,50%	9,21 €
Sous-total ASSAINISSEMENT			249,29 €		13,71 €
<u>ORGANISMES PUBLICS :</u>					
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120 m3	0,19 €	22,80 €	5,50%	1,25 €
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	120 m3	0,18 €	15,60 €	5,50%	0,86 €
Sous-total Organismes Publics			38,40 €		2,11 €
MONTANTS TOTAUX		HT : 576,85	TVA : 31,73	TTC : 608,58	

2.2.3 NOTE CCPC DU 04/06/2010 JUSTIFIANT LA HAUSSE DES TARIFS :



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Cruseilles, le 04 juin 2010

NOTE D'INFORMATION

Madame, Monsieur,

La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles gère l'eau et l'assainissement collectif de votre Commune depuis de nombreuses années en régie directe.

L'attractivité et la complexité de notre territoire ainsi que l'évolution des différentes réglementations en matière d'eau et d'assainissement obligent la CCPC à investir en permanence pour garantir une eau de qualité au robinet ainsi que des rejets conformes dans notre milieu naturel particulièrement sensible.

Afin de maintenir et renforcer un service public de qualité pour l'ensemble de nos concitoyens, la CCPC doit engager de nouveaux et nombreux projets.

De plus, la CCPC devant impérativement équilibrer ses budgets, l'ensemble de ces investissements et de ceux à venir ne pourra être sans conséquence sur la facture du consommateur.

Comme précisé sur la note d'information du 23/06/2009, les élus ont décidé lors du Conseil Communautaire du 09 mars 2010, une augmentation des tarifs de l'eau et de l'assainissement collectif.

Les nouveaux tarifs, applicables à compter du 19 mars 2010, sont donc les suivants :

	Tarifs EAU		Tarifs ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
	2009	2010	2009	2010
Part Fixe Annuelle (Abonnement) (HT)	49,62 €	55,00 €	32,03 €	35,00 €
Part Variable par m3 (HT)	1,93 €	1,97 €	1,76 €	1,80 €
Part Variable par m3 de 601 à 1200 m3 (HT)	1,29 €	1,32 €	1,76 €	1,80 €
Part Variable par m3 supérieure à 1 201 m3 (HT)	1,05 €	1,07 €	1,76 €	1,80 €

Comptant sur votre compréhension,

Le Président
Gilles PECCI



208, ROUTE DU SUET - 74350 CRUSEILLES TEL : 04.50.08.16.16 - FAX : 04.50.08.16.20
ADRESSE POSTALE : B.P. 33 - 74350 CRUSEILLES

2.3 Recettes

	2010
Facturation du service aux abonnés domestiques (parts fixe et variable) 70 611	796 204.94 €
Facturation du service aux abonnés non-domestiques (parts fixe et variable) (y compris édifices publics)	
Autres prestations auprès des abonnés	0.00 €
Subventions (section exploitation uniquement)	€
Primes pour épuration de l'Agence de l'eau 741	44 357.46 €
Contribution exceptionnelle du budget général	0.00 €
Autre : PRE	294 969.85 €

3. Financement des investissements

3.1 Montants financiers

Montants des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire (chap.23)	916 935.75 €
Montants des subventions	481 024.72 €
Montants des contributions du budget général	0.00 €

3.2 Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2010 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre 2010 (montant restant dû)	5 614 834.28 €	
Montant remboursé durant l'exercice	capital	360 779.00 €
	intérêts	214 459.21 €

3.3 Amortissements

Pour l'année 2010, la dotation aux amortissements a été de 194 180.88 €.

3.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Diagnostiques des réseaux d'assainissement avec levers des réseaux et mise à jour de schéma directeur	200 000€
Schéma directeur des eaux pluviales	80 000 €
Mise en place de campagne de curage préventif des points noirs du réseau	20 000 €
Equipements de mesure d'autosurveillance sur le réseau d'assainissement	50 000 €

3.5 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

La Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES a adopté en 1996 un schéma directeur d'assainissement qui définit les actions de la collectivité à l'horizon 2020 en terme de collecte et de traitement des eaux usées.

Ce schéma propose la réalisation de ces opérations suivant un calendrier en hiérarchisant les opérations par ordre de priorité.

Toutefois, ce calendrier comportant un nombre important d'incertitudes sur les 15 ans à venir, la CCPC est en cours de réalisation d'un Plan Pluriannuel d'Investissement 2012-2017 qui devra être validé en fin 2011.

4. Indicateurs de performance

4.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Pour l'année 2010, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est :

$$\frac{\text{nombre d'abonnés desservis} \times 100}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} = \frac{3\,617 \times 100}{4\,370} = 82.7 \%$$

Taux de raccordement des abonnés AEP actuels à l'assainissement collectif (dans les zonages d'assainissement collectif)								
STEP	Communes	Secteur	Abonnés AEP existants dans zonage Ass Collectif			Abonnés 2010 soumis assainissement		Taux de raccordement 2010
STEP Allonzier La Caille	ALLONZIER LA CAILLE	Chef lieu	631	631	3036	571	2695	89%
	CRUSEILLES	Avenières+Lirons+Abergement+Chef lieu	8+26+62+1628	1724		1551		
	CUVAT	Lavorels+cluchina+chef lieu	120+115+115	350		242		
	VILLY LE PELLOUX	Chef lieu	331	331		331		
STEP Copponex	COPPONEX	Chef lieu	179	179	559	174	451	81%
	COPPONEX	Malbuisson	46	46		0		
	ANDILLY	Saint symphorien	121	121		150		
	ANDILLY	Jussy	100	100				
	SAINT BLAISE	Chef lieu + rochette+lachenaz	88+17+8	113		127		
STEP Cernex	ANDILLY	Charly	114	114	277	0	110	40%
	CERNEC	Verlioz	20	20		0		
	CERNEC	Chef lieu	111	111		109		
	SAINT BLAISE	Montsion	32	32		1		
STEP Cercier	CERCIER	Doret+chef lieu+la piece+la cour	37+21+12+17	87	87	48	48	55%
	CERNEC	La Motte	33	33	33	26	26	79%
STEP Villy Le Bouveret	VILLY LE BOUVERET	Bouchet+chef lieu	27+111	138	138	90	90	65%
STEP Menthonnex en Bornes	MENTHONNEX EN BORNES	Chef lieu	94	94	94	75	75	80%
STEP Vovray en Bornes	VOVRAY EN BORNES	Au château + chef lieu	6+82	88	88	75	75	85%
STEP Le Sappey	LE SAPPEY	Chef lieu	58	58	58	47	47	81%
TOTAL					4370		3617	83%

4.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	<input type="checkbox"/>
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	<input type="checkbox"/>
20	mise à jour du plan au moins annuelle	<input checked="" type="checkbox"/>
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	<input type="checkbox"/>
+ 10	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	<input type="checkbox"/>
+ 10	localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs, ...)	<input type="checkbox"/>
+ 10	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (entre deux regards de visite)	<input type="checkbox"/>
+ 10	définition et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	<input type="checkbox"/>
+ 10	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	<input type="checkbox"/>
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	<input type="checkbox"/>
+ 10	mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement des	<input type="checkbox"/>

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 20 .

4.3 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Filières mises en oeuvre		TMS ⁽¹⁾	Filières mises en oeuvre		TMS ⁽¹⁾
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme		Evacuation vers une STEP ⁽²⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme			<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme		Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme			<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	151			
	<input type="checkbox"/> Non				

⁽¹⁾ TMS = Tonnage de Matières Sèches évacué par chaque filière

⁽²⁾ L'évacuation vers une STEP d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEP dispose elle-même d'une filière conforme.

Pour l'année 2010, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est :

$$\frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} \times 100 = \frac{151 \times 100}{151} = 100 \%$$

4.4 Conformité des performances des équipements d'épuration

(uniquement pour les STEP d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclusion.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEP de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\frac{\text{nombre de bilans conformes} \times 100}{\text{nombre de bilans réalisés}} = \frac{12 \times 100}{12} = 100\%$$

Pour l'année 2010, les indicateurs de chaque STEP de capacité > 2000 EH sont les suivants :

STEP de ALLONZIER LA CAILLE.	Conformité : 100 %
---------------------------------	--------------------

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station d'épuration.

Pour l'année 2010, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100% .

4.5 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est.		
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	<input type="checkbox"/>
10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	<input checked="" type="checkbox"/>
20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	<input type="checkbox"/>
30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	<input checked="" type="checkbox"/>
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus :		
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEP des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	<input type="checkbox"/>
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	<input type="checkbox"/>
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs :		
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	<input type="checkbox"/>
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes :		
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	<input checked="" type="checkbox"/>

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 50 .

4.6 Durée d'extinction de la dette de la collectivité

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

Pour l'année 2010, la durée d'extinction de la dette est :

$$\frac{\text{encours de la dette au 31/12/2010}}{\text{épargne brute annuelle}} = \frac{5\,614\,834,28}{313\,880,75} = 17,88 \text{ ans}$$

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Coût global du service (dépenses d'investissement et de fonctionnement) hors Restes à réaliser	1 909 844,27	1 712 464,06	2 245 612,06	1 474 585,26	1 778 309,75	2 945 094,70	3 774 231,71	3 348 219,05	2 651 796,17
Montant des dépenses de fonctionnement	547 595,95	584 548,60	736 421,07	661 147,99	657 808,70	730 567,60	940 823,56	1 183 825,40	1 216 094,00
Montant des dépenses d'investissement hors restes à réaliser	1 362 248,32	1 127 915,46	1 509 190,99	813 437,27	1 120 501,05	2 214 527,10	2 833 408,15	2 164 393,65	1 435 702,17
Nombre d'abonnés	1 671	1 827	2 043	2 194	2 379	2 439	2 828	3 369	3 617
Volume facturé	289 838	248 096	245 835	264 849	267 089	279 443	308 009	356 914	359 817
Volume moyen facturé par abonné (nb m3 par abonné)	173,45	135,79	120,33	120,72	112,27	114,57	108,91	105,94	99,48
Recettes issues de la redevance assainissement et des PRE	606 364,90	702 590,83	1 118 612,51	885 289,71	1 586 422,03	1 351 644,24	994 032,16	1 344 814,49	1 091 174,79
Part supportée par les abonnés (1)	31,75%	41,03%	49,81%	60,04%	89,21%	45,89%	26,34%	40,17%	41,15%
Coût du service par abonné	1 142,93	937,31	1 099,17	672,10	747,50	1 207,50	1 334,59	993,83	733,15
Coût du service par m3 facturé	6,59	6,90	9,13	5,57	6,66	10,54	12,25	9,38	7,37

Conclusion

Collecte :

Les efforts techniques et financiers effectués depuis plusieurs années en matière de poursuite de la Collecte commencent à aboutir avec une augmentation régulière du nombre d'abonnés raccordés et donc une hausse sensible de l'assiette de redevance visant à atteindre l'équilibre budgétaire.

Ainsi, le taux de raccordement des abonnés actuels est de 83% dans les zones d'assainissement collectif (non compris l'urbanisme futur).

L'année 2010 a été marquée par les travaux de liaison assainissement entre Charly (attente pour le Montsion) et le haut de CERNEX en passant par Verlioz.

Connaissances et diagnostics des réseaux eaux usées et eaux pluviales :

Un des enjeux majeurs du service Assainissement réside dans la connaissance parfaite du patrimoine assainissement (EU+EP) qui passera par un travail de fond comprenant :

Levers des réseaux existants,

Diagnostics des ces réseaux pour identifier l'importance et l'origine des eaux parasites

Mise à jour du Schéma directeur de 1996 de manière à donner des priorités à l'ensemble des opérations de collecte

Et enfin la réalisation d'un Schéma directeur des eaux pluviales

Ce projet est prévu sur 3 à 4 ans à compter de 2011.

Traitement :

L'année 2010 a été marquée par :

1. Le démarrage de la construction de la 2^{ème} file de traitement de la STEP de COPPONEX ANDILLY SAINT BLAISE.

Le lancement de cette 2^{ème} tranche a été difficile à cause de la sensibilité du milieu récepteur (La Férande) qui a nécessité la mise en place d'un traitement complémentaire.

2. Le lancement de la 1^{ère} tranche des gros travaux de la STEP d'ALLONZIER LA CAILLE-CRUSEILLES-CUVAT-VILLY LE PELLOUX.

En attendant la mise en service de la nouvelle filière, la STEP d'Allonzier La Caille, malgré des dépassements réguliers de la capacité nominale de la STEP en entrée, montre une bonne capacité épuratoire.

Les résultats en sortie de la STEP sont toujours bien en dessous des normes de rejet.

Les travaux projetés consistent en :

TRANCHE FERME (fin 2010-fin 2011) : Travaux de réhabilitation et réadaptation de la filière boues (ouvrages d'entrée, prétraitements des eaux usées et traitement des boues)
(1 190 621 € HT hors frais annexes)

TRANCHE CONDITIONNELLE n°1 (2012, sous réserve vote des budgets):
Réhabilitation du bâtiment d'exploitation existant et de la plateforme

TRANCHE CONDITIONNELLE n°2 (2013 sous réserve vote des budgets): Mise aux normes et extension de capacité à 12 500 eqhbt
(1 761 768 € HT hors frais annexes pour les 2 tranches conditionnelles)

La maîtrise d'œuvre de ces travaux a été confiée par appel d'offre au bureau d'études MONTMASSON.

Les stations macrophytes de la Collectivité continuent à montrer d'excellents rendements.

Organisation du service :

Le service de l'assainissement est composé de 6,5 personnes (1 Ingénieur, 1 technicien, 3 agents d'exploitation, 1,5 secrétaires).

Cette organisation a pour unique but d'adapter les structures du service assainissement de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles à la montée en puissance des réseaux d'assainissement et donc des abonnés ainsi qu'à l'évolution de plus en plus sévère des normes.

De plus, certaines prestations ont été récupérées en régie au sein des services de la C.C.P.C pour une optimisation des coûts.

Financier :

Un coût du service par abonné et par m³ distribué en nette diminution.

Les raisons suivantes principales peuvent être exposées :

- une baisse des dépenses d'investissement
- une augmentation du nombre d'abonnés : + 7.3%
- une légère augmentation du volume facturé : +0.8%
- une augmentation des tarifs appliquée en 2010

Les dépenses d'investissement sont en diminution malgré la poursuite d'un effort d'équipement important et obligatoire pour le respect de la Réglementation en vigueur.

En revanche, les dépenses de fonctionnement sont en hausse. On peut observer une hausse des charges à caractère général (plus d'ouvrages, de STEP... Donc plus d'entretien, de fournitures, de maintenance) et des charges de personnel en hausse suite à une régularisation de l'affectation des agents sur le budget correspondant en fonction des missions exercées.

Les recettes sont en augmentation significative grâce à la hausse des tarifs, à l'augmentation des abonnés et du volume facturé. On remarque également une baisse des PRE (Participations pour le Raccordement à l'Egout) lié à la conjoncture en matière d'urbanisme.

Cependant, l'analyse du budget annexe de l'assainissement a confirmé ses faibles marges de manœuvre. La situation financière préoccupante de ce service reste donc plus que jamais à surveiller.

Les investissements futurs devront donc être nécessairement échelonnés, la maîtrise des dépenses de fonctionnement devra rester une ligne de conduite et de nouvelles recettes devront être continuellement et nécessairement recherchées.

Outre les impératifs techniques, une priorisation des dossiers en terme de plan de financement sera indispensable.

L'outil programmé est la mise en place d'un Plan Pluriannuel d'Investissement 2012-2017 qui devrait être validé fin 2011.

Glossaire

Pour rappel, les principaux paramètres règlementés dans les rejets de station d'épuration sont :

- la DBO₅ (Demande Biochimique en Oxygène sur 5 jours) ...
... correspond à la quantité d'oxygène consommé pendant un temps donné (5 jours) pour assurer l'oxydation des matières organiques biodégradables par les bactéries et micro-organismes.
- la DCO (Demande Chimique en Oxygène) ...
... quantifie l'oxygène nécessaire à l'oxydation (réaction chimique) de la majeure partie des composés et sels minéraux oxydables.
- les MES (Matières En Suspension) ...
... sont des particules solides très fines et généralement visibles à l'oeil nu : en troublant la limpidité de l'eau, elles limitent la pénétration de la lumière et gênent ainsi la photosynthèse, ce qui diminue la teneur en oxygène dissous et nuit au développement de la vie aquatique.
- le P_t (Phosphore total) ...
... entraîne – s'il est en quantités importantes – une prolifération d'algues et de plantes aquatiques, pouvant aboutir à des phénomènes d'eutrophisation.
- le pH ...
... est une valeur exprimant l'acidité ou la basicité de l'eau.
- le NGL (azote global) ...
... est la somme des différentes formes de l'azote : l'azote organique (matière vivante en décomposition), l'azote ammoniacal, les nitrites et les nitrates.
- la concentration en NH₄⁺ (ion ammonium, seule forme de l'azote ammoniacal présente dans les rejets) ...
... résulte de la dégradation des matières organiques et est toxique pour les organismes.